

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-002

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2023

Sommaire

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE / Pôle Animation territoriale et parcours

86-2022-12-19-00007 - Arrêté du 19 décembre 2022 actant le renouvellement d'autorisation de l' Institut Médico-Educatif (IME) LE ROC à SAINT-GAUDENT, géré par l' Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86) à SAINT-BENOIT (Vienne) (2 pages) Page 4

86-2022-12-19-00008 - Arrêté du 19 décembre 2022 Actant le renouvellement d'autorisation et autorisant la modification de clientèle de l' Institut Médico-Educatif (IME) DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, géré par l' Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86), à SAINT-BENOIT (Vienne) (3 pages) Page 7

DDFIP de la Vienne /

86-2022-12-12-00006 - Avenant à la convention de délégation de gestion du 22-11-2019 (opérations du MCP64) (2 pages) Page 11

86-2022-12-14-00008 - Avenant N°2 à la convention de délégation de gestion du 11-12-2019 (opérations de la DDFIP 17) (2 pages) Page 14

86-2023-01-02-00003 - Délégation automatique de signature (1 page) Page 17

86-2023-01-02-00005 - Délégation de signature SGC POITIERS - Délais de paiement (2 pages) Page 19

86-2023-01-02-00002 - Délégation de signature SGC POITIERS EXTERIEUR (4 pages) Page 22

86-2023-01-02-00004 - Délégation de signature SGC POITIERS EXTERIEUR - Délais de paiement (2 pages) Page 27

86-2023-01-03-00001 - Désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la CDVL de la Vienne (2 pages) Page 30

DDT 86 /

86-2022-11-04-00005 - Arrêté n°2022/DDT/SEB/919 portant sur la fermeture à l'exploitation et la destruction des réseaux de drainage réalisés sans autorisation en 2019 par la SARL MALECOT sur la commune de LA TRIMOUILLE et sur la remise des lieux dans un état sans préjudice aux intérêts protégés par le code de l'environnement. (4 pages) Page 33

Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique / Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique

86-2022-12-29-00005 - Arrêté de la DRFIP 44 portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY, administration générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de le Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité. (2 pages) Page 38

PREFECTURE de la VIENNE / Cabinet

86-2022-12-19-00006 - 2023-Arrêté 2022-CAB-437 du 19 décembre
2022-accordant la médaille d'honneur agricole - promotion de janvier 2023
(5 pages)

Page 41

86-2022-12-19-00005 - Arrêté n° 2022/CAB/436 du 19 décembre 2022
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
- promotion du 1er janvier 2023. (17 pages)

Page 47

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2022-12-19-00007

Arrêté du 19 décembre 2022 actant le
renouvellement d'autorisation de l' Institut
Médico-Educatif (IME) LE ROC à
SAINT-GAUDENT, géré par l' Association
départementale de parents et d'amis des
personnes handicapées mentales (ADAPEI 86) à
SAINT-BENOIT (Vienne)

ARRETE du 19 DEC. 2022

actant le renouvellement d'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) LE ROC à SAINT-GAUDENT, géré par l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86) à SAINT-BENOIT (Vienne)

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8 et D312-197 à D. 312-206 relatifs à l'évaluation, et ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2023;

VU la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 novembre 2022, portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 25 septembre 1968 autorisant la création d'un Institut Médico-Educatif (IME), dénommé IME Le Roc, sis à SAINT-GAUDENT et géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI 86) à SAINT-BENOIT ;

VU l'arrêté du 31 mars 2000 autorisant l'extension de la capacité de l'IME, la portant ainsi à 36 places destinées à l'accueil d'enfants et adolescents de 6 à 20 ans, présentant un retard mental léger ou moyen et, pour certains, des troubles graves de la personnalité ; ces places étant réparties de la façon suivante :

- 10 places d'internat,
- 26 places de semi-internat ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'IME à SAINT-GAUDENT reçu le 19 janvier 2015 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 80 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les lieux de vie autorisés à la date de la publication de la loi précitée, soit à la date du 3 janvier 2002, sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) LE ROC à SAINT-GAUDENT, géré par l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86) à SAINT-BENOIT, est renouvelée tacitement pour une durée de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 3 janvier 2017. Elle est enregistrée comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

Entité juridique : ADAPEI 86

N° FINESS : 86 079 307 4

N° SIREN : 422626598

Code statut juridique : 61 Association loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique

Adresse : 11 Av. des Grottes de Passelourdain 86280 SAINT-BENOIT

Entité établissement : IME LE ROC

N° FINESS : 86 078 018 8

Code catégorie : 183 Capacité : 36

Adresse : 8 rue de la Mairie - 86400 SAINT-GAUDENT

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	36
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11	Hébergement complet internat	117	Déficience intellectuelle	10
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21	Accueil de jour	117	Déficience intellectuelle	26

Mode de tarification : 57 – ARS dotation forfait ou prix de journée globalisé (CPOM)

ARTICLE 2 : Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'Institut Médico-Educatif par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

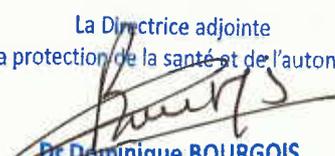
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

A Bordeaux, le 19 DEC. 2022

La Directrice adjointe
de la protection de la santé et de l'autonomie


Dr Dominique BOURGOIS

Page 2 sur 2

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2022-12-19-00008

Arrêté du 19 décembre 2022 Actant le renouvellement d'autorisation et autorisant la modification de clientèle de l' Institut Médico-Educatif (IME) DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, géré par l' Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86), à SAINT-BENOIT (Vienne)

ARRETE du **19 DEC. 2022**

Actant le renouvellement d'autorisation et autorisant la modification de clientèle de l'Institut Médico-Educatif (IME) DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, géré par l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86), à SAINT-BENOIT (Vienne).

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8 et D312-197 à D. 312-206 relatifs à l'évaluation, et ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2023;

VU la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 novembre 2022, portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 6 décembre 1963 autorisant la création d'un Institut Médico-Educatif (IME), sis Mauroc à SAINT-BENOIT, pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans, présentant une déficience moyenne ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1993 fixant la capacité de l'IME DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, à 60 places, pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans, présentant une déficience moyenne ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2000 fixant la capacité de l'IME DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, à 70 places, réparties en 42 places en semi-internat et 28 places en internat de semaine ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2015-2019, prorogé jusqu'au 31 décembre 2022, signé le 23 décembre 2015 entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86), à SAINT-BENOIT ;

VU l'article 7 du CPOM ayant pour objectif l'augmentation de places pour jeunes présentant des troubles du spectre autistique par la transformation de 12 places de jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne et/ou des places pour polyhandicapés ;

VU le plan d'actions « TSA – IME Mauroc » déposé le 1^{er} février 2018 par la direction de l'ADAPEI 86 ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'IME DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, reçu le 5 janvier 2015 ;

VU le courrier en date du 5 juillet 2019 par lequel la direction de l'ADAPEI 86 confirme s'être engagé dans le programme « Défi à la certification services et établissements autisme » porté par Handéo ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 80 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les lieux de vie autorisés à la date de la publication de la loi précitée, soit à la date du 3 janvier 2002, sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

CONSIDERANT que la modification de clientèle permettra de répondre à des demandes d'accueil qui nécessitent un accompagnement spécifique ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une couverture équitable sur l'ensemble du territoire de la Vienne en accompagnement médico-social des jeunes présentant des troubles du spectre autistique ;

CONSIDERANT que le projet, acté dans le CPOM, est réalisé à moyens constants ;

CONSIDERANT qu'il est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et du schéma départemental de l'autonomie ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé ainsi qu'aux orientations du schéma départemental de l'autonomie, notamment en ce qui concerne le calibrage de l'offre ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (IME) DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, géré par l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86), à SAINT-BENOIT (Vienne), est renouvelée tacitement pour une durée de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 3 janvier 2017.

ARTICLE 2 : L'autorisation de transformation de 12 places de jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne et/ou des places pour polyhandicapés de l'Institut Médico-Educatif (IME) DE MAUROC, à SAINT-BENOIT, géré par l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI 86), à SAINT-BENOIT (Vienne), en 12 places pour jeunes présentant des troubles du spectre autistique, est accordée.

ARTICLE 3 : La structure est enregistrée comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

Entité juridique : ADAPEI 86

N° FINESS : 86 079 307 4

N° SIREN : 422626598

Code statut juridique : 61 Association loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique

Adresse : 11 Av. des Grottes de Passelourdain 86280 SAINT-BENOIT

Entité établissement : IME DE MAUROC

N° FINESS : 86 078 012 1

Code catégorie : 183 capacité : 70

Adresse : 49 rue de Mauroc, BP 19 - 86280 SAINT-BENOIT

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité 70
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11	Hébergement complet internat	117	Déficience intellectuelle	23
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21	Accueil de jour	117	Déficience intellectuelle	25
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21	Accueil de jour	500	Polyhandicap	10
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11	Hébergement complet internat	437	Troubles du spectre autistique	5
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21	Accueil de jour	437	Troubles du spectre autistique	7

Mode de tarification : 57.- ARS dotation forfait ou prix de journée globalisé (CPOM)

ARTICLE 2 : Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'Institut Médico-Educatif par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

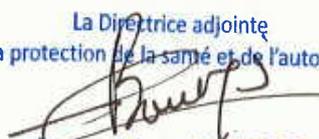
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

A Bordeaux, le 19 DEC. 2022

La Directrice adjointe
de la protection de la santé et de l'autonomie


Dr Dominique BOURGOIS

Page 3 sur 3

DDFIP de la Vienne

86-2022-12-12-00006

Avenant à la convention de délégation de gestion du 22-11-2019 (opérations du MCP64)

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 22 novembre 2019 relative à
l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la directrice
départementale des finances publiques de la Vienne (opérations du MCP64)

Entre le Musée national et domaine du Château de Pau, représenté(e) par MIRONNEAU Paul Conservateur Général du Patrimoine, Directeur du Musée national et Domaine du Château de Pau, désigné(e) sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La direction départementale des finances publiques de la Vienne, représenté(e) par M. Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'État, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée conformément aux articles 2 à 4 du présent avenant.

Article 2

Dans l'intitulé, les mots «à l'expérimentation d'un» sont remplacés par «au».

Article 3

Les quatre premiers alinéas du préambule sont remplacés par les dispositions suivantes:

«La présente convention est conclue en application:

«- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État;

«- du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1;»

Article 4

Le premier alinéa de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes:

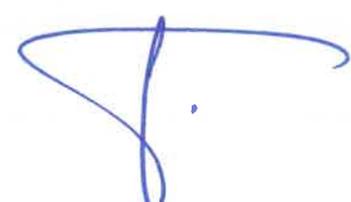
«La présente convention est reconduite tacitement d'année en année.»

Article 5

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2023 et fera l'objet d'une publication.

Fait à Pau,

Le 12/12/2022

<p style="text-align: center;">Le délégant</p> <p style="text-align: center;">Paul MIRONNEAU Conservateur Général du Patrimoine Directeur du Musée national et Domaine du Château de PAU</p> 	<p style="text-align: center;">Le délégataire</p> <p style="text-align: center;">Direction départementale des finances publiques de la Vienne</p> <p style="text-align: center;">Le directeur expertise et opération de l'État</p>  <p style="text-align: center;">Matthieu DESMARETS</p>
<p style="text-align: center;">Visa du préfet</p>	<p style="text-align: center;">Visa du préfet de la Vienne</p>  <p style="text-align: center;">Jean-Marie GIRIER</p>

DDFIP de la Vienne

86-2022-12-14-00008

Avenant N°2 à la convention de délégation de gestion du 11-12-2019 (opérations de la DDFIP 17)

Avenant n° 2
à la convention de délégation de gestion du 11 décembre 2019 relative à
l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la directrice
départementale des finances publiques de la Vienne (opérations de la DDFIP17)

Entre la DDFIP de Charente-Maritime, représenté(e) par Jean-Michel SAIZEAU, Responsable du Pôle Moyens et Stratégie désigné(e) sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La direction départementale des finances publiques de la Vienne, représenté(e) par M. Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'État, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion du 11/12/2019 est modifiée conformément aux articles 2 à 4 du présent avenant.

Article 2

Dans l'intitulé, les mots «à l'expérimentation d'un» sont remplacés par «au».

Article 3

Les quatre premiers alinéas du préambule sont remplacés par les dispositions suivantes:

«La présente convention est conclue en application:

«- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État;

«- du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1;»

Article 4

Le premier alinéa de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes:

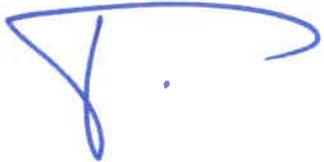
«La présente convention est reconduite tacitement d'année en année.»

Article 5

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2023 et fera l'objet d'une publication.

Fait à La Rochelle,

Le 14 décembre 2022

<p style="text-align: center;">Le délégant</p> <p style="text-align: center;">Direction départementale des finances publiques de la Charente-Maritime</p> <p style="text-align: center;">Le Responsable des Moyens et de la Stratégie</p>  <p style="text-align: center;">Jean-Michel SAIZEAU</p>	<p style="text-align: center;">Le délégataire</p> <p style="text-align: center;">Direction départementale des finances publiques de la Vienne</p> <p style="text-align: center;">Le directeur expertise et opération de l'État</p>  <p style="text-align: center;">Matthieu DESMARETS</p>
<p style="text-align: center;">Visa du préfet de la Charente-Maritime</p>  <p style="text-align: center;">Nicolas BASSELIER</p>	<p style="text-align: center;">Visa du préfet de la Vienne</p>  <p style="text-align: center;">Jean-Marie GIRIER</p>

DDFIP de la Vienne

86-2023-01-02-00003

Délégation automatique de signature



Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Effet au 1^{er} janvier 2023

STRUCTURES	RESPONSABLES
Service de Publicité Foncière (SPF)	
SPFE POITIERS 1	Mme MARTIN Josiane
Service des Impôts fonciers (SDIF)	
SDIF POITIERS	M.PADOVANI Jérôme
Pôle CE	
PCE Vienne	M. BOUDRA Jean-Michel
BCR	
BCR Vienne	Mme BARDET Amélie (par intérim)
Brigade départementale de vérification (BDV)	
BDV Vienne	M. RABERGEAU François
PCRP	
PCRP	M. LARREGLE Emmanuel
Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)	
PRS Vienne	M. AZEMA Jacques
Service des Impôts des entreprises (SIE)	
SIE CHATELLERAULT	Mme APALOO Carla
SIE POITIERS	Mme PEYRE Christine (par intérim),
Service des Impôts des particuliers (SIP)	
ŚIP NORD VIENNE	M. FRADET Bruno
SIP POITIERS	M. DESTAING Vincent
SIP SUD VIENNE	M. MOINARD Pascal

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2023,

La Directrice départementale des Finances Publiques,

Mylène ORANGE-LOUBOUTIN

DDFIP de la Vienne

86-2023-01-02-00005

Délégation de signature SGC POITIERS - Délais
de paiement

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE POITIERS
SGC DE POITIERS
11 RUE RIFFAULT
86021 POITIERS CEDEX
TÉLÉPHONE : 05 49 37 05 50
MÉL. : sgc.poitiers@dgfip.finances.gouv.fr

DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Aude ZARRI, Inspectrice Divisionnaire de classe normale, nommée gérante intérimaire du Service de Gestion Comptable de Poitiers par décision de la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne en date du 12 juillet 2022

Vu le protocole sur les modalités d'accueil des SGC de Poitiers et Poitiers extérieur sur le site de Riffault signé par la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne et les comptables des SGC de Poitiers et Poitiers extérieur

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée aux agents du Service de Gestion Comptable de Poitiers extérieur dont les noms figurent dans le tableau ci-après, à l'effet d'accorder des échéanciers de paiement jusqu'à 2000 € et se limitant à 3 mois pour les redevables de créances des collectivités du ressort du SGC de Poitiers.

Nom et prénom	Grade
Valérie BOURRIACHON	CPFIP
Michaël COLLAS	CFIP
Touria CALCADAS	AAFIP
Marouan EL BOUCH	AAFIP
Laurie LAGRIVE	AAFIP
Valérie MELIN	AAFIP
Elodie MENARD	AAFIP
Christophe ROSA	AAFIP
Aurélien TOURAINE	AAFIP
Yoann VERNET	AAFIP

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

A Poitiers, le 2 janvier 2023

L'inspectrice Divisionnaire,
Gérante intérimaire du Service de Gestion Comptable de Poitiers



Aude ZARRI

DDFIP de la Vienne

86-2023-01-02-00002

Délégation de signature SGC POITIERS
EXTERIEUR



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Jean-Luc NANOT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Chef de Service Comptable - Service de Gestion Comptable de POITIERS EXTERIEUR

Vu l'arrêté de nomination de M. NANOT Jean-Luc du 15/12/2022,

Vu l'article L622-24 du code de commerce relatif aux redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1er

Délégation générale de signature est donnée à :

M. Gilles ABEILHOU, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques

Adjoint au Responsable du service de Gestion Comptable de POITIERS EXTERIEUR.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, dans le limite de mes propres délégations et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, ainsi que d'ester en justice.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme BROSSARD Régine**, Inspectrice des Finances Publiques ;
- **M. M'RABET Salem**, Inspecteur des Finances Publiques

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, en mon absence et celle de M. Gilles ABEILHOU, Adjoint du SGC de Poitiers Extérieur, dans le limite de mes propres délégations et sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, ainsi que d'ester en justice.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

Nom et prénom	Grade
Mme BOURRIACHON Valérie	<i>Contrôleur Principal des Finances Publiques</i>
Mme BRECHON Cécile	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
M. COLLAS Michaël	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
M. ATTARD Gilles	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
Mme CALCADAS Touria	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
M. EL BOUCH Marouan	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
Mme LAGRIVE Elodie	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
Mme MELIN Valérie	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
Mme MENARD Elodie	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
M. ROSA Christophe	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
Mme TOURAINE Aurélie	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
M. VERNET Yohann	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>

- 1) à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances.
- 2) accorder des échéanciers de paiement dans la double limite de 3 mois et jusqu'à 2000 euros pour les agents administratifs et de 6 mois et jusqu'à 3000 euros pour les contrôleurs.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la dépense et notamment :

- 1) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- 2) de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée
- 3) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration

Nom et prénom	Grade
CHAMAILLARD Lilianne	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
DEMAILLY Olivier	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
FOUQUET Vanessa	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
MOUYS Béatrice	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
RICHARD Frédéric	<i>Contrôleur Principal des Finances Publiques</i>
VEILLON Martine	<i>Contrôleur Principal des Finances Publiques</i>
BEILLOT Charlotte	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
BRUNET Patricia	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
JAUFFRION Véronique	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
NOTTELET Meggane	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>

Article 5

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de :

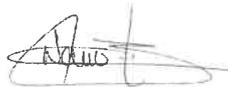
- 1) signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la BDF.
- 2) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,

Nom et prénom	Grade
Mme BROSSARD Régine	<i>Inspectrice des Finances Publiques</i>
M. M'RABET Salem	<i>Inspecteur des Finances Publiques</i>
Mme THUBERT Marie-France	<i>Contrôleur Principal des Finances Publiques</i>
Mme SCATTOLIN Valérie	<i>Contrôleur Principal des Finances Publiques</i>
DEMAILLY Olivier	<i>Contrôleur des Finances Publiques</i>
M. COGNE Frédéric	<i>Agent administratif des Finances Publiques</i>
Mme FREDONNET Isabelle	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>
Mme MACHE Aurore	<i>Agent Administratif des Finances Publiques</i>

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

A Poitiers, le 2 janvier 2023

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Chef de service Comptable,



Jean-Luc NANOT

DDFIP de la Vienne

86-2023-01-02-00004

Délégation de signature SGC POITIERS
EXTERIEUR - Délais de paiement

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Jean-Luc NANOT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Chef de Service Comptable - Service de Gestion Comptable de POITIERS EXTERIEUR

Vu l'arrêté de nomination de M. NANOT Jean-Luc du 15/12/2022,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16
Vu le protocole sur les modalités d'accueil des SGC de Poitiers et Poitiers Extérieur sur le site de Poitiers Riffault entre la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne et les comptables des SGC de Poitiers et Poitiers Extérieur

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée aux agents du Service de Gestion Comptable de Poitiers dont les noms figurent dans le tableau ci-après, à l'effet d'accorder des échéanciers de paiement dans la double limite de 3 mois et jusqu'à 2000 euros pour les redevables de créances des collectivités du ressort du SGC de Poitiers Extérieur :

Nom et prénom	Grade
Jean-Pierre SANTOIRE	CFIP
Laetitia LECLERC	AAFIP
Caroline GELLE	AAFIP
Marie-Sylviane SARR	AAFIP

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

A Poitiers, le 2 janvier 2023

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Chef de service Comptable,





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Jean-Luc NANOT

DDFIP de la Vienne

86-2023-01-03-00001

Désignation des représentants des contribuables
appelés à siéger au sein de la CDVL de la Vienne



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Départementale
des Finances Publiques
de la Vienne**

Arrêté MODIFICATIF N° 1

modifiant l'arrêté n° 2021-DDFIP-14 du 10/12/2021 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de la Vienne

Le préfet de la Vienne

Vu le code général des impôts ;

Vu l'article 1650 B du code général des impôts ;

Vu l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

VU la lettre en date du 30/08/2022 par laquelle la chambre de commerce et de l'industrie de la Vienne a proposé deux candidats ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie de la Vienne a, par courrier en date du 30/08/2022, proposé deux candidats;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département de la Vienne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 20021-DDFIP-14 du 10/12/2021 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

M Hugues BAALOUCH, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de M Jacky BROTHIER.

M Marc VINET, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de M Jean-Bernard LASALLE.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire générale et la Directrice départementale des finances publiques de la Vienne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne

LE PREFET,

Jean-Marie GIRIER

DDT 86

86-2022-11-04-00005

Arrêté n°2022/DDT/SEB/919 portant sur la fermeture à l'exploitation et la destruction des réseaux de drainage réalisés sans autorisation en 2019 par la SARL MALECOT sur la commune de LA TRIMOUILLE et sur la remise des lieux dans un état sans préjudice aux intérêts protégés par le code de l'environnement.



Arrêté n°2022/DDT/SEB/919 en date du 04 NOV. 2022

portant sur la fermeture à l'exploitation et la destruction des réseaux de drainage réalisés sans autorisation en 2019 par la SARL MALECOT sur la commune de LA TRIMOUILLE et sur la remise des lieux dans un état sans préjudice aux intérêts protégés par le code de l'environnement

Le préfet de la Vienne,

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-7, L.171-8, L.171-11, L.214-1 à L.214-6, R.214-33 et R.214-35 ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 15 février 2022 du président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire-Bretagne approuvé à la date du 18 mars 2022 par arrêté du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu l'arrêté n°2022-DDT-105 du 7 mars 2022 donnant délégation de signature générale à Monsieur Éric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

Vu la décision n°2022-DDT-14 du 16 mai 2022 donnant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Vienne (DDT de la Vienne), sur toutes les décisions et correspondances entrant dans leur champ de compétences ;

Vu le rapport de manquement administratif de l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale des territoires de la Vienne, rédigé suite au contrôle du 18 février 2020 et transmis, conformément à l'article L.171-6 du code de l'environnement, le 18 mars 2020 par courrier recommandé avec accusé réception (AR 1A 158 393 1499 0) et distribué le 19 mars 2020 à la SARL MALECOT ;

Vu l'arrêté n°2020/DDT/SEB/278 du 3 août 2020 mettant en demeure la SARL MALECOT, de régulariser, dans un délai de 4 mois, sa situation administrative au titre du code de l'environnement, suite à l'implantation de réseaux de drainage sur la commune de LA TRIMOUILLE ;

Vu la demande formulée par courriel en date du 26 novembre 2020 de Monsieur Freddy BONNEAUD, gérant de la SARL MALECOT, sollicitant auprès de la DDT de la Vienne, le bénéfice d'un délai complémentaire nécessaire à l'élaboration du dossier ;

Vu l'arrêté n°2021/DDT/SEB/41 du 7 janvier 2021 prorogeant l'arrêté n°2020/DDT/SEB/278 du 3 août 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2021 ;

Vu le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement réceptionné à la DDT de la Vienne à la date du 15 novembre 2021, présenté par la SARL MALECOT, enregistré sous le n°86-2021-00197 et relatif à la régularisation de 133 hectares de réseaux de drainage sur la commune de LA TRIMOUILLE intégrant 38,66 ha antérieurs à 1993, 56,81 ha ayant fait l'objet d'un récépissé en 2017, et 37,52 ha réalisés sans autorisation en 2019 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;

Vu le courrier de la DDT de la Vienne en date du 21 décembre 2021 adressé à la SARL MALECOT, demandant des compléments sur le dossier de déclaration susvisé sous un délai d'un mois ;

Vu courrier de la DDT de la Vienne en date du 27 avril 2022 adressé à la SARL MALECOT, précisant qu'en l'absence des compléments attendus, la déclaration fait l'objet d'une opposition tacite et invitant la SARL MALECOT à redéposer une nouvelle demande en intégrant les compléments attendus, dans un délai d'un mois à compter de la réception dudit courrier envoyé en recommandé avec accusé réception (AR 1A 169 726 1991 1), soit le 2 mai 2022 ;

Vu la procédure contradictoire en date du 28 septembre 2022 informant l'exploitant du projet de décision de fermeture à l'exploitation des réseaux de drainage réalisés sans autorisation en 2019 par la SARL MALECOT sur la commune de LA TRIMOUILLE puis de leur condamnation définitive avec remise des lieux dans un état sans préjudice aux intérêts protégés par le code l'environnement, en application de l'article L.171-7-II susvisé ;

Considérant que la mise en demeure à l'encontre de la SARL MALECOT, de régulariser la situation administrative des 37,52 ha de réseaux drainage réalisés en 2019, issue de l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/278 du 3 août 2020 prorogé jusqu'au 1^{er} avril 2021 par l'arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEB/41 du 7 janvier 2021 susvisés n'a pas été satisfaite dans le délai imparti ;

Considérant le dépôt du dossier de la SARL MALECOT de déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement auprès de la DDT de la Vienne en date du 15 novembre 2021, faisant suite à l'arrêté n°2020/DDT/SEB/278 du 3 août 2020 mettant en demeure la SARL MALECOT de régulariser sa situation administrative en raison de l'implantation de réseaux de drainage sans autorisation préalable sur la commune de La Trimouille ;

Considérant l'absence de réponse dans le délai qui lui était imparti, de la SARL MALECOT suite à la demande de compléments formulée par la DDT de la Vienne en date du 21 décembre 2021 ;

Considérant les articles R.214-33 et R.214-35 du code l'environnement qui précisent que lorsque le dossier est incomplet et/ou irrégulier, si le déclarant ne produit pas l'ensemble des pièces requises dans le délai qui lui a été imparti, l'opération soumise à déclaration fait l'objet d'une décision d'opposition tacite à l'expiration dudit délai ;

Considérant que la SARL MALECOT n'a pas satisfait à la demande de la DDT de la Vienne reçue en date du 2 mai 2022, de redéposer sous un mois une nouvelle déclaration intégrant les compléments attendus ;

Considérant qu'en raison de l'absence d'un dossier complet, il n'est pas possible de démontrer l'absence d'atteintes aux intérêts protégés par l'article L.211-1 du code de l'environnement liée à la poursuite du fonctionnement des réseaux de drainage réalisés sans autorisation en 2019 par la SARL MALECOT sur la commune de La Trimouille ;

Considérant que l'implantation des 37,52 ha de réseaux de réseaux drainage réalisés en 2019 par la SARL MALECOT n'a donc pas été régularisée ;

Considérant que l'article L.171-7-II du code l'environnement mentionne que s'il n'a pas été déféré à la mise en demeure à l'expiration du délai imparti, ou s'il est fait opposition à la déclaration, l'autorité administrative ordonne la fermeture ou la suppression des installations ou ouvrages, la cessation de l'utilisation ou la destruction des objets ou dispositifs, la cessation définitive des travaux, opérations, activités ou aménagements et la remise des lieux dans un état ne portant pas préjudice aux intérêts protégés par le code l'environnement ;

Considérant que face à la situation irrégulière des réseaux de drainage réalisés sans autorisation en 2019 par la SARL MALECOT sur la commune de La Trimouille : installations visées par la mise en demeure issue de l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/278 du 3 août 2020 prorogé par l'arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEB/41 du 7 janvier 2021, il y a lieu de faire application des dispositions de l'article L.171-7 du code l'environnement en fermant à l'exploitation les installations irrégulières puis en les condamnant et en remettant les lieux dans un état sans préjudice aux intérêts protégés par le code l'environnement ;

Considérant l'absence d'observation apportée par la pétitionnaire sur le projet d'arrêté lors de la phase contradictoire ;

ARRÊTE

Article 1 : Arrêt du fonctionnement des installations

Dans un délai de **1 mois** à compter de la date de notification du présent arrêté à la SARL MALECOT, **les installations visées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/278 du 3 août 2020** mettant en demeure la SARL MALECOT de régulariser la situation administrative, à savoir les réseaux de drainage sur les parcelles cadastrées G80, G81, G82, G84, G86, G103, G104, G105, G113, H228, H230, H231 et H232 de la commune de LA TRIMOUILLE, situées à proximité du lieu-dit le Malicot, **sont fermées à l'exploitation**. Dans ledit délai, tous **les exutoires des réseaux de drainage** localisés sur les parcelles cadastrales ci-avant indiquées **doivent être intégralement condamnés de façon définitive** afin de ne plus permettre le rejet vers le milieu naturel des eaux collectées par les réseaux de drainage.

La SARL MALECOT informe le Service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne, du démarrage des travaux dans un délai d'au moins 8 jours précédant cette opération.

La SARL MALECOT adresse au Service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne un rapport d'exécution des travaux ci-avant mentionnés, dans un délai de 10 jours suivant la fin des condamnations d'exutoire. Ce rapport contient la liste des parcelles disposant d'un exutoire de drainage et la photographie de chaque condamnation d'exutoire.

Article 2 : Remise des lieux dans un état sans préjudice aux intérêts protégés par le code l'environnement

Dans un délai de **6 mois** à compter de la date de notification du présent arrêté à la SARL MALECOT, les canalisations, les exutoires et tous les autres dispositifs nécessaires au fonctionnement des réseaux de drainage sur les parcelles cadastrées G80, G81, G82, G84, G86, G103, G104, G105, G113, H228, H230, H231 et H232 de la commune de LA TRIMOUILLE sont retirés du sol en préservant la zone humide située entre le cours d'eau et l'ouvrage. Tous les exutoires, les canalisations et les autres dispositifs retirés du sol sont évacués en décharge autorisée.

Les tranchées réalisées pour supprimer les réseaux de drainage irrégulier sont remblayées avec les déblais sur site et les parcelles cadastrées susmentionnées sont nivelées en suivant la pente naturelle du terrain.

La SARL MALECOT informe le Service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne, du démarrage des travaux dans un délai d'au moins 8 jours précédant cette opération.

La SARL MALECOT adresse au Service Eau et Biodiversité de la DDT de la Vienne un rapport d'exécution des travaux, dans un délai de 1 mois suivant la fin de la remise en état. Ce rapport contient des photographies des travaux sur chaque parcelle cadastrée ci-avant mentionnée, le récapitulatif des canalisations et/ou tuyaux retirés du sol ainsi que les bords de réception en décharge de tous les exutoires, les canalisations et les autres dispositifs retirés du sol.

Article 3 : Astreintes

En cas de non-respect des prescriptions prévues à l'article 1 du présent arrêté, par application de l'article L.171-7 du code l'environnement, la SARL MALECOT est rendue redevable d'une astreinte d'un montant journalier de 50 euros (cinquante euros). L'astreinte administrative prend effet 1 mois après la date de notification à la SARL MALECOT du présent arrêté jusqu'à satisfaction des prescriptions prévues par l'article 1 du présent arrêté.

En cas de non-respect des prescriptions prévues à l'article 2 du présent arrêté, par application de l'article L.171-7 du code l'environnement, la SARL MALECOT est rendue redevable d'une astreinte d'un montant journalier de 50 euros (cinquante euros). L'astreinte administrative prend effet 6 mois après la date de notification à la SARL MALECOT du présent arrêté jusqu'à satisfaction des prescriptions prévues par l'article 2 du présent arrêté.

Chaque astreinte administrative peut être liquidée complètement ou partiellement par arrêté préfectoral.

En cas de non-respect des prescriptions prévues par l'article 1 et/ou l'article 2 du présent arrêté, la SARL MALECOT est également passible des autres sanctions administratives prévues par l'article L.171-7 du code de l'environnement ainsi que des sanctions pénales prévues par l'article R.216-12 du même code.

Article 4 : Publication et information des tiers

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, une copie du présent arrêté est transmise à la mairie de la commune de LA TRIMOUILLE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Une attestation de l'accomplissement de ces formalités sera dressée par les services de la mairie et envoyée à la DDT de la Vienne, service Eau et Biodiversité, 20 rue de la Providence BP 80 523 – 86 020 POITIERS Cedex.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans la Vienne pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers ou sur <https://www.telerecours.fr> en application de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers dans un délai de quatre mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs ou de l'affichage en mairie.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le silence gardé par l'Administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

Article 6 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne, le sous-préfet de Montmorillon, le maire de la commune de La Trimouille, le directeur départemental des territoires de la Vienne, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité de la Vienne et le général commandant du groupement de gendarmerie départemental de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers,

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Départemental
Eric SIGALAS



Direction régionale des Finances publiques des
Pays de la Loire et du département de la
Loire-Atlantique

86-2022-12-29-00005

Arrêté de la DRFIP 44 portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY, administration générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de le Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE
LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY,
administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département
de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

Le Préfet de la Vienne

VU l'arrêté n°2022-SG-DCPPAT-010 du 31 mars 2022 du Préfet de la Vienne donnant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

A R R E T E

ARTICLE 1 : SUCCESSIONS

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Vienne

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :

- M Bertrand LE TALLUDEC, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,
- Mme Janic DIRIDOLLOU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,
- M Eric AVRIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés

3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :

- Mme Marine CHAMPAU, Inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie ANTCZAK, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie COLLIER, contrôleur des Finances publiques,
- M Laurent GUERIN, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Flora PANARIOUX, contrôleur des Finances publiques,
- M Jean-Luc LE CALVEZ, contrôleur des Finances publiques,
- M Pierre DUPUIS, contrôleur des Finances publiques,
- M Jean-Michel AUPIAIS, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Astrid SCHMOUCHKOVITCH, contractuelle,

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Vienne.

ARTICLE 3 : L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

À Nantes, le 29 décembre 2022

Pour le Préfet de la Vienne, et par délégation,
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice Régionale des Finances Publiques
des Pays de la Loire et du département de la Loire-atlantique



Véronique PY

PREFECTURE de la VIENNE

86-2022-12-19-00006

2023-Arrêté 2022-CAB-437 du 19 décembre
2022-accordant la médaille d'honneur agricole -
promotion de janvier 2023

A R R E T E N°2022/CAB/437 du 19 décembre 2022
Accordant la médaille d'honneur Agricole
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023

Le Préfet de la Vienne

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole;

Vu le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole, échelon **ARGENT** est décernée à :

- **Monsieur BARBOT Raphaël**
Conseiller en gestion de patrimoine, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à VOUNEUIL SOUS BIARD.
- **Madame BERNARD Vanessa**
Analyste, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à POITIERS.
- **Madame BIGOT Marie-Sol née BARDET**
Conseillère banque privée, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à MONTAMISE.
- **Monsieur BLANCHARD Willy**
Conseiller des particuliers, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à NEUVILLE DE POITOU.

- **Madame GAPIER Stéphanie née CHICHE**
Technicienne pssp, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POITOU, demeurant à MONTAMISE.
- **Madame GENDRIER Christelle**
Assistante adv export, BONILAIT PROTEINES, demeurant à VIVONNE.
- **Madame GUERIN Brigitte née PLUMEREAU**
Conseillère financière, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à CHATELLERAULT.
- **Monsieur GUILLOTEAU Grégory**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à BONNEUIL MATOURS.
- **Madame LLINARES JARRY Françoise née JARRY**
Médecin conseil, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POITOU, demeurant à SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX.
- **Madame MAZURIER Valérie**
Responsable contrôle de gestion, BONILAIT PROTEINES, demeurant à VOUNEUIL SOUS BIARD.
- **Monsieur MEUNIER Matthieu**
Conseiller en gestion de patrimoine, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à CISSE.
- **Monsieur ONILLON Dominique**
Responsable d'équipe, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à VERRIERES.
- **Monsieur PASQUET Sylvain**
Gestionnaire sinistre, SIRCA SNC, demeurant à POITIERS.
- **Madame PORTALIER Catherine née TETEVIDE**
Comptable, CERIENCE, demeurant à CISSE.
- **Madame SALZERT Delphine**
Chargée d'activités, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à POITIERS.
- **Madame TARTAUD Aurélie**
Chargée de clientèle agricole, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à LUSSAC LES CHATEAUX.
- **Madame THOMAS Aline née RAIFFE**
Conseillère bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à JAUNAY MARIGNY.

Article 2 : La médaille d'honneur agricole, échelon Vermeil est décernée à :

- **Monsieur BERGERON Pascal**
Agent de plateforme, CERIENCE, demeurant à THURE.
- **Monsieur BOJANOWSKI Vincent**
Pilote d'installation, BONILAIT PROTEINES, demeurant à AVANTON.
- **Monsieur COSSAIS Jean-Michel**
Conducteur d'installation, EKORANDA, demeurant à OUZILLY.
- **Monsieur DEMAY Frédéric**
Manutentionnaire cariste, CHIMIREC DELVERT, demeurant à CHASSENEUIL DU POITOU.
- **Monsieur DUVEAU Eric**
Directeur d'un centre de patrimoine, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à CHASSENEUIL DU POITOU.
- **Madame GUERIN Brigitte née PLUMEREAU**
Conseillère financière, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à CHATELLERAULT.
- **Madame MOINE Sophie née HILAIRET**
Analyste crédit, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX.
- **Madame MOITEAUX Catherine née LEGER**
Responsable d'agence bancaire, SAS CREDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU IMMOBILIER, demeurant à SEVRES ANXAUMONT.
- **Madame PORTALIER Catherine née TETEVIDE**
Comptable, CERIENCE, demeurant à Cisse
- **Monsieur PROUST Jean-Philippe**
Technicien comptable, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à SEVRES ANXAUMONT.
- **Monsieur ROUCHER Jean-Michel**
Cariste conditionnement, SOFIVO, demeurant à ROUILLE.

Article 3 : La médaille d'honneur agricole, échelon OR est décernée à :

- **Monsieur BERNARD Franck**
Chef de quai, BONILAIT PROTEINES, demeurant à AVANTON.
- **Monsieur BOULIN Thierry**
Chauffeur ramasseur laitier, TERRA LACTA, demeurant à CHAUNAY.

- **Madame BRUNET Chantal**
Responsable de service, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POITOU, demeurant à BUXEROLLES.
- **Monsieur BRUNET Laurent**
Chauffeur laitier, TERRA LACTA, demeurant à CHARROUX.
- **Monsieur DUVERGER Bernard**
Responsable commercial production végétale, TERRENA, demeurant à LUSSAC LES CHATEAUX.
- **Madame GUERIN Brigitte née PLUMEREAU**
Conseillère financière, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à CHATELLERAULT.
- **Madame GUICHARD Nathalie née GUEDON**
Responsable administration du personnel & formation, BONILAIT PROTEINES, demeurant à MIGNALOUX BEAUVOIR.
- **Monsieur HERAULT Alain**
Coordinateur cariste, BONILAIT PROTEINES, demeurant à NAINTRE.
- **Monsieur LEGER Philippe**
Technicien bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à POUILLE.
- **Monsieur LEMOIGNE Jean-Louis**
Chef laitier, TERRA LACTA, demeurant à LINAZAY.
- **Monsieur LOPPINET Marc**
Pilote de banc manut cariste appro, BONILAIT PROTEINES, demeurant à SAINT-GEORGES LES BAILLARGEAUX.
- **Monsieur RENAUD Jean-Louis**
Responsable informatique, BONILAIT PROTEINES, demeurant à VALDIVIENNE.
- **Madame SEGUIN Nathalie née ROY**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU, demeurant à VOUNEUIL SOUS BIARD.
- **Monsieur VERINAUD Alain**
Chef laitier, TERRA LACTA, demeurant à BLANZAY.
- **Monsieur VILLAUME Laurent**
Animateur marché céréales, TERRENA, demeurant à OYRE.

Article 4 : La médaille d'honneur agricole, échelon **GRAND OR** est décernée à :

- **Monsieur GUERIN Bertrand**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
TOURAIN POITOU, demeurant à POITIERS.
- **Madame GUERIN Brigitte née PLUMEREAU**
Conseillère financière, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
TOURAIN POITOU, demeurant à CHATELLERAULT.
- **Madame MASSE Sylvie née MARTIN**
Experte pssp, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POITOU, demeurant à LA
TRIMOUILLE.
- **Madame RINGLER Marie-Pierre née BOCQUIAULT**
Gestionnaire pssp, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POITOU, demeurant à
MIREBEAU.
- **Madame TAVEAU Véronique née SALZERT**
Correspondante accueil, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE POITOU, demeurant à
CHASSENEUIL DU POITOU.
- **Monsieur TILLET Marc**
Employé de banque au crédit agricole touraine poitou, CAISSE REGIONALE
CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAIN POITOU, demeurant à CHATILLON.
- **Monsieur TRANCHANT Philippe**
Mélangeur, BONILAIT PROTEINES, demeurant à JAUNAY MARIGNY.

Article 5 : Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Poitiers, le 19 décembre 2022


Le Préfet
Jean-Marie GIRIER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PREFECTURE de la VIENNE

86-2022-12-19-00005

Arrêté n° 2022/CAB/436 du 19 décembre 2022
accordant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale - promotion du
1er janvier 2023.

Arrêté N° 2022/CAB/436 en date du 19 décembre 2022

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2023**

Le Préfet de la Vienne

Vu le code des communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'argent

- **Monsieur BERTHELLEMY Jean-Jacques (en retraite)**
Ancien Maire, COMMUNE DE SAINT-GENEST-D'AMBIERE.

- **Monsieur ROCHER Pascal**
Maire, COMMUNE DE USSEAU.

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- Madame ALLEARD Véronique née FARGE

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- Madame ALLEAUME-PERROT Sophie née PERROT

Professeure d'enseignement artistique hors classe, GRAND ANGOULEME.

- Madame ARNAUD Patricia

Agente de maîtrise principale, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame BEAUVAIS-PAPIN Josianne née BEAUVAIS

Ingénieure en chef, COMMUNE DE POITIERS.

- Monsieur BENETRAULT Francis

Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame BERCE Isabelle née BONNANFANT

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Monsieur BERGER Pascal

Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame BERTHOMME Evelyne

Professeure d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE LIMOGES.

- Monsieur BOUCHET Christophe

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LOUDUN.

- Monsieur BOUET François

Attaché, COMMUNE DE POITIERS.

- Monsieur CHAUVIN Bertrand

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE SANXAY.

- Madame CHEVALIER Sylvie née LAURIER

Adjointe administrative principale 1ère classe, COMMUNE DE MONTMORILLON.

- Madame CORNU Martine née FERRAND

Adjointe administrative principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame DAVID Liliane née ALLIX

Rédactrice territoriale, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Madame DELINCOURT Véronique née BERGEONNEAU

Adjointe administrative principale de 1ère classe, AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE.

- Monsieur DESNOS Jean-Luc

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LOUDUN.

- Monsieur DIXNEUF Michel (en retraite)

Agent de maîtrise principal, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- **Madame DUBOIS Valérie née FERIGO (en retraite)**
Adjointe technique principale 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Madame DUPONT Martine née GIRARD**
Adjointe du patrimoine principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur FERRIER Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame GAUTTIER Marie-Christine née SOUCHAUD**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Monsieur GENTILLEAU Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame GRAU Christiane**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur GUIGNARD Philippe**
Assistant enseignement artistique, COMMUNE DE LE BLANC.
- **Monsieur KENNETH Alan**
Professeur d'enseignement artistique hors-classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur LAGORCE Jean Marcel**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame LEGROS Pascale née LANGLET**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-POITIERS.
- **Monsieur MARTIN Franck**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur METIVIER Bruno**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE LOUDUN.
- **Monsieur MOREIRA DA SILVA Olivier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame ORSERO Myriam née DUDOGNON**
Rédactrice, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur PAIN Eric**
Technicien principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur PERAUT Didier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE VOUNEUIL SOUS BIARD.
- **Monsieur PERROT Xavier**
Technicien principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur PETUREAU Jean-Michel**
Technicien principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- **Madame PIEDEBOUT Evelyne née BON**
Attachée principale, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur PINEAU Jacky**
Adjoint technique principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DE LA VIENNE.
- **Madame PINTUREAU Corinne née GAILLARD**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur PLAULT Jean-Pierre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur PUEYO PALACIN Antoine**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE THURE.
- **Monsieur RENAUDON Stéphane**
Technicien, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame SAINCOURT Myriam**
Rédactrice, COMMUNE DE LOUDUN.
- **Madame SALTHUN-LASSALLE Monique**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame THOUVENIN Valérie**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Monsieur TILLET Alain**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

Médaille de vermeil

- **Madame ANCIAN Evelyne**
Assistante socio-éducative, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES.
- **Madame AUDOIN Régine**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame BARAT Brigitte**
Professeure d'enseignement artistique hors classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame BAUDY Chantal**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Madame BEAUVILAIN Marie-Line née LOUIS-GABRIEL-AIME (en retraite)**
Adjointe administrative principale 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Monsieur BIBAULT Valéry**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LOUDUN.
- **Madame BLANCHE Isabelle**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- **Madame BLOUIN Nicole née PASQUIER (en retraite)**
Agente sociale principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Madame BOURDIN Christelle née PLESSI**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur BOURRAS Jean-Philippe**
Attaché principal/responsable grands comptes, EAUX DE VIENNE - SIVEER.
- **Monsieur BOUSSEBATA Jean-François**
Technicien principal 1ère classe, DEPARTEMENT DE L'INDRE.
- **Madame BOUZAT Laurence**
Infirmière de soins généraux diplômée d'état, CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUROUX - LE BLANC.
- **Monsieur BREMAUD Denis**
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame BRILLAUD Nelly née LOUVAIN**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHATELLERAULT.
- **Monsieur BRUNET Franck**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame CAILLON Nathalie née HAMELIN**
Rédactrice - responsable des releveurs de compteurs, EAUX DE VIENNE - SIVEER.
- **Monsieur CHANTREAU Noël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame CHARBONNEAU Vivianne née BOURREAU**
Agente de maîtrise principale, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
- **Monsieur CHAURIN François-Luc**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame CHENU Murielle**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame CHRETIEN Sandrine née PLISSON**
Adjointe administrative de 1ère classe, COMMUNE DE CENON SUR VIENNE.
- **Monsieur CLEYRAT Sébastien**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame CORDAZ Marylène née PRINCAY**
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame CORNITTE Pascale née MOINARD**
Assistante de conservation principale de 1ère classe, COMMUNE DE BUXEROLLES.

- Madame COUTURIER Béatrice

Agente sociale, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.

- Madame CREUZAUD Stéphanie

Attachée principale, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Monsieur DEFONTAINE Jean-Luc

Professeur d'enseignement artistique hors classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame DHAENE-GUILLARD Catherine née GUILLARD

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- Madame DUPUIS Nathalie née CROISE

Responsable finances, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.

- Madame FOUCTEAU Annie

Adjointe administrative principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Madame FRANÇOIS Véronique née RICHARD

Assistante socio-éducative de classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Monsieur FRODEAU Didier

Technicien principal de 2ème classe - responsable des services techniques, COMMUNE DE MIGNALOUX BEAUVOIR.

- Madame GENNARO Nelly

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- Monsieur GIMENEZ Georges

Rédacteur principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame GODEAU Nathalie

Adjointe technique des établissements d'enseignement principale de 2ème classe, DEPARTEMENT DE L'INDRE.

- Madame GRIVAULT Anne-Marie née LACHETEAU

Guide et conseillère en séjour, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.

- Monsieur GUILLON Daniel

Agent de maîtrise principal, COMMUNE D AMBERRE.

- Madame GUY Caroline née PAULIAT (en retraite)

Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Monsieur HUT Stéphane

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- Madame JAINGUENEAU Véronique née DAVIAUD

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE VOUNEUIL SOUS BIARD.

- Monsieur KLEIN Laurent

Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- **Monsieur LABASSA Laurent**
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame LAVAL Sylviane née BEAUVAIS**
Rédactrice - assistante dgs/élus, EAUX DE VIENNE - SIVEER.
- **Monsieur LEFEBVRE Pascal**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame LIEMANS-HOEL Céline**
Technicienne supérieure hospitalière de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame LOUVET Laurence née NEAUMANN**
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame LUMINEAU Jeanne**
Aide-soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur MANCEAU Bruno**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE MONTMORILLON.
- **Madame MARCHAIS Corinne née DUDOGNON**
Adjointe technique principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame MARIE Fabienne née CLARTE**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PLEUMARTIN.
- **Monsieur MARROT René**
Attaché principal, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame MARTIN Virginie**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame MORICET Laurence née MORISSET**
Agente sociale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Monsieur OUVRARD Jacky**
Responsable du service espaces verts, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Monsieur PERE Frédéric**
Agent des services techniques, COMMUNE DE QUINCAY.
- **Monsieur PEROCHES Jean-Pierre**
Cuisinier, COMMUNE DE QUINCAY.
- **Monsieur PINEAU François**
Agent de maîtrise principal, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame POIRIER Isabelle née JEUDI**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame POMMIER Yannick née BOUCHET**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles, COMMUNE DE CHIRE EN MONTREUIL.

- **Monsieur POTHIER-LEROUX Sylvain**
Contractuel sans grade, COMMUNE D ANGOULEME.
- **Monsieur PUY Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur RABAUD Eric**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur RAVEAU Nicolas**
Agent de maîtrise principal, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame RICHEFORT Isabelle**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame ROINEAU-SEGURET Florence née ROINEAU**
Adjointe du patrimoine principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame THIBAUT Catherine**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame VAULT-DESCHAMPS Sandra née COUILLEBAULT**
Agente des services hospitaliers qualifiée de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur VERGNAULT Denis**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

Médaille d'argent

- **Madame ABZAOUI Horia née LAMLILI**
Adjointe technique principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Monsieur AGUILLON Vincent**
Animateur du patrimoine, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Madame ALLIX Véronique**
Technicienne principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur ANTHOINE Laurent**
Attaché territorial, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-POITOU.
- **Madame ANTON Nathalie**
Adjointe technique principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Madame AUDEBERT Nathalie**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur AURIAULT Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur AYRAULT Gregory**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- **Monsieur BAILLIE Fabien**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE VOUNEUIL SOUS BIARD.
- **Madame BARREAU Angélique née DUMONT**
Aide soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame BARRET Marie-Christine**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame BENDJABALLAH Marie née LE CORDIER**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Monsieur BERNARDEAU Didier (en retraite)**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-POITOU.
- **Monsieur BERNARD Loic**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame BESNARD Martine**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur BIGOT Stéphane**
Agent de maîtrise, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame BIRÉ Nicole née DAVID**
Adjointe administrative de 2ème classe, COMMUNE DE GENÇAY.
- **Madame BLANGENOIS Virginie**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame BOILEAU Gaëlle**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame BOUDJEMA Nadira**
Agente des services hospitaliers qualifiée de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame BOURBON Corinne**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur BOURDIER David**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame BOURGEAU Catherine**
Ouvrière principale de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR.
- **Madame BOURMAUD Mélinda**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.
- **Monsieur BOUTAULT Laurent**
Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNE D AMBERRE.
- **Madame BRUNEAU-CHABOSSEAU Virginie née BRUNEAU**
Attachée, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- **Madame BRUNET Nathalie née BESSEAU**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Monsieur CAILLE Dominique**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA ROCHE POSAY.
- **Monsieur CHABENAT Eric**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-POITOU.
- **Monsieur CHAMARD Patrick**
Agent comptable, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Monsieur CHARLOT Frédéric**
Agent technique, COMMUNE DE SAINT GENEST D AMBIERE.
- **Madame CHEVALLIER-COMPAIN Elisabeth née CHEVALLIER**
Attachée principale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Monsieur CHEVRIER Guillaume**
Technicien principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame CHEVRIS Sylvie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE MONTMORILLON.
- **Madame COLIN Charline née RENAULT**
Adjointe administrative de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - VERRIERES.
- **Monsieur COLIN Tony**
Agent de maîtrise/chargé de diagnostic réseaux aep, EAUX DE VIENNE - SIVEER.
- **Madame CONSTANTIN Sophie née LOUIS**
Adjointe du patrimoine principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame CONTIVAL Christelle**
Infirmière en soins généraux grade 1, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur COUILLEBAULT Sébastien**
Responsable informatique, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Madame COURSAUD-FOUCHER Ingrid née FOUCHER**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame DALLET Marie-France née LAVILLE**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur DAVID Bruno**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur DAVID Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame DE BARROS Isabelle née VALLADE**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame DEBENEST Sandie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- **Madame DEBREUIL Sylvie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame DEFOSSE Corinne**
Agente des services hospitaliers qualifiée de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame DE GELIBERT Florence**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame DEJEAN Isabelle née BAUDET**
Auxiliaire de vie, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE VALLEES DU CLAIN.
- **Monsieur DELAROY Olivier**
Auxiliaire de soins, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE VALLEES DU CLAIN.
- **Monsieur DEVEAUTOUR Nicolas**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur DHAENE Francis**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARROUX.
- **Madame DJITLI Fabienne**
Rédactrice principale de 2ème classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur DUBOIS Joachim**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-POITOU.
- **Madame DUGUET Karine**
Technicienne principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur DUMAS Olivier**
Technicien, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur DUPONT Samuel**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE POITIERS.
- **Monsieur DUPONT Stéphane**
Agent technique polyvalent, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Monsieur DUPUY Dominique**
Educateur principal des aps territorial de 2ème classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur DUROURE Herve**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame EGUREN Maria**
Adjointe d'animation territoriale principale de 2ème classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame FERRIER Gaëlle née JOSEPH**
Adjointe administrative, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur FILLETTE Christophe**
Agent de collecte - ripeur, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.

- Monsieur FIOT Sébastien

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE POITIERS.

- Monsieur FLORENDEAU Yann

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CHATELLERAULT.

- Madame FOUQUET Isabelle

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE BUXEROLLES.

- Monsieur FRADET Aurélien

Attaché - chef de service "emplois et compétences", SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS.

- Madame GARCIA Lydie née COUSIN

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE DE BUXEROLLES.

- Madame GARDAIS Magalie née BOURSIER

Infirmière, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE VALLEES DU CLAIN.

- Madame GAURY Nelly

Adjointe administrative principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE.

- Madame GAUVELET Lara née MILLET

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.

- Madame GERBE Karine

Assistante familiale, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES.

- Monsieur GIRAULT Jean-François

Technicien, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Monsieur GOETHALS Vincent

Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Monsieur GORDON-MARTINS Thomas

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE CHASSENEUIL DU POITOU.

- Monsieur GOURDON Jérôme

Agent de maîtrise principal, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Monsieur GREGORY Matthieu

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.

- Madame GUILBAUD Anne née CLEMENCEAU

Assistante socio-éducative de classe exceptionnelle, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.

- Madame GUILLERET Ludivine

Adjointe technique principale de 1ère classe, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES.

- Monsieur GUILLOTEAU Benoît

Assistant de conservation principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- Madame HALIMI SOUYRIS Marie-Françoise née SOUYRIS

Adjointe territoriale du patrimoine principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- **Madame HENAULT Françoise née CHARTIER**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame HOCHGENUG Nelly**
Rédactrice principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur HUET Damien**
Agent de maîtrise, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame HULIN Patricia née BOSSUET**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - VERRIERES
- **Monsieur JOGUET Stéphane**
Directeur des services techniques, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Madame JUNGER Virginie née BROSSARD**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame JUTTAND Céline née AUDEBERT**
Assistante enseignement artistique principale 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.
- **Madame KUNSTMANN Annie née JALLAIS**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame LACROIX Coralie**
Adjointe du patrimoine principale de 1ère classe, COMMUNE DE MONTMORILLON.
- **Monsieur LAGARDE Daniel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame LAHAYE Sophie née MARTINET**
Aide soignante, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- CHATELLERAULT.
- **Monsieur LALU Clément**
Technicien, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame LARPE Marie-Noëlle née BEAUCHAMP**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE D AMBERRE.
- **Monsieur LEBLOND Eric**
Aide soignant de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame LE BOURDONNEC Cécile**
Attachée principale de conservation du patrimoine, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame LEGARÇON Caroline née ECALLE**
Secrétaire de mairie, COMMUNE D USSEAU.
- **Madame LE GOUHINEC Annabelle**
Adjointe technique principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame LELONG Loetitia née GABORIEAU**
Rédactrice, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.

- **Madame LEPINE Valérie**
Agente des services hospitaliers qualifiée de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame LLOP Karen**
Adjointe territoriale du patrimoine principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame LOMBARDI Palma née RAIMONDI**
Assistante sociale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -CHATELLERAULT.
- **Madame MALTERRE Elisabeth**
Adjointe territoriale du patrimoine principale de 2ème classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame MANIAGO Anita**
Adjointe technique principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame MARTINEAU Aude née LEBRUN**
Agente sociale territoriale principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POITIERS.
- **Madame MARTIN Emmanuelle**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE BUXEROLLES.
- **Madame MARTINIERE Cindy née VOISIN**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame MASSARD Valérie**
Adjointe territoriale du patrimoine principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame MASSE Marie-Christine née BLIGOUD**
Médecin coordonnateur, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE VALLEES DU CLAIN.
- **Madame MASSON Fabienne**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - POITIERS.
- **Monsieur MENARD Gilles**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur MESSY David**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame METOIS Nathalie née VIVIEN**
Adjointe d'animation territoriale, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
- **Madame MEUNIER Nadège née BOUTROT**
Infirmière en soins généraux grade 2, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Monsieur MIRONNEAU Dominique**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE JOUHET.
- **Madame MOIGNER Stéphanie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARROUX.

- **Monsieur MOINE Anthony**
Agent de maîtrise principal - responsable adjoint des services techniques, COMMUNE DE MIGNALOUX BEAUVOIR.
- **Monsieur MOTARD Patrice**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHINON, VIENNE ET LOIRE.
- **Madame NYZAM Elodie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES.
- **Monsieur OLIVIER Brice**
Chauffeur et agent de proximité, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Monsieur ORION Philippe**
Adjoint technique, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE VALLEES DU CLAIN.
- **Madame PALLUAUD Solange**
Agente sociale principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - POITIERS.
- **Madame PASQUET Laëtitia née DUVAULT**
Auxiliaire de vie, CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE VALLEES DU CLAIN.
- **Madame PASTILHA Sophie née ROGER**
Attachée principale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - LATILLE.
- **Madame PELLETIER Claire née LANTERNIER**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame PETIOT Carole née DUBECH**
Aide soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame PINEAU Sylvie née LEMAITRE**
Adjointe des cadres de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR.
- **Monsieur PLANCKE Franck**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POITIERS.
- **Madame POIROUX Nadine née GARNIER**
Agente sociale principale de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - POITIERS.
- **Madame PRINET Patricia née TROMAS**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - POITIERS.
- **Madame PROT Gaëlle née BOUTY**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame PROUX Chantal née THIAUDIERE**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame RACOFIER Christine née VIGNAUD**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARROUX.
- **Madame RENAULT Natacha**
Attachée /directrice d'ehpad, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - VERRIERES.

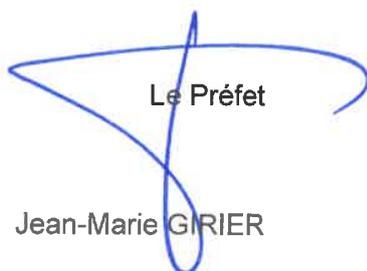
- **Madame RENIAUD Evelyne née JOHANET**
Responsable gestion locative et foncière, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS.
- **Madame RIPOTEAU Catherine née POMMIER**
Agente des services hospitaliers qualifiée de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame RIVAUD Véronique**
Agente sociale, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
- **Monsieur RODRIGUE Christophe**
Aide soignant, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHATELLERAULT.
- **Monsieur ROSSIGNOL Régis**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE MONTMORILLON.
- **Madame ROY Stéphanie née AUZANNET**
Technicienne principale de 1ère classe, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Monsieur SEVESTRE François**
Agent des services hospitaliers de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame SPANOS Caliope**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE MIGNALOUX BEAUVOIR.
- **Monsieur TALLON Michaël**
Brigadier chef principal, COMMUNE DE MONTMORILLON.
- **Monsieur TENAILLEAU Damien**
Technicien, GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE.
- **Madame TERRASSON VERON Catherine**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.
- **Madame TEXIER Marie née BLOTTIN**
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.
- **Madame THOMAS Mireille née MASSE**
Agente sociale principale de 2ème classe, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
- **Madame TURQUOIS Nathalie née ROUREAU**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.
- **Madame VALADE Katia née PICAULT**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE POITIERS.
- **Madame VIART Corinne**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHASSENEUIL DU POITOU.
- **Madame VINCENT Karine née VILLAIN**
Infirmière cadre de santé paramédicale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS.

- Madame ZIDI Nadia

Agente sociale principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
POITIERS.

Article 3 - Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

POITIERS, le 19 décembre 2022


Le Préfet
Jean-Marie GRIER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.